

# ORDRE DU JOUR

## CONSEIL MUNICIPAL du 6 DÉCEMBRE 2016

### 1° - STATION D'ÉPURATION L'ORIDIÈRE :

La Cidrerie souhaite se porter acquéreur de l'ancienne station d'épuration (*lagune*) au lieudit « L'Oridière » à Marolles-les-Braults.

Située dans une zone rurale et agricole de la commune ce bien a été mis gratuitement à disposition de l'exploitant qui en assure son entretien.

Le service France Domaines a été consulté et compte tenu de la situation et des caractéristiques du bien nous propose une valeur à 1 000 € (*marge + ou - 10 %*).

**Êtes-vous d'accord pour vendre à la Cidrerie cette lagune ?**

### 2° - ACQUISITION DE LA PARCELLE AB n° 792 – SUPERFICIE de 791 m<sup>2</sup> :

Lors de la réunion budgétaire avait été évoquée l'acquisition d'une parcelle (*AB n° 792*) d'une superficie de 791 m<sup>2</sup> située entre la rue d'Ebernhahn et la Cidrerie (anciens bureaux).

Cette parcelle permettra une meilleure restructuration du carrefour.

Parcelle mise en vente au prix de 30 000 €

**Êtes-vous d'accord pour acquérir cette parcelle ?**

### 3° - SAFER :

La Commune est propriétaire d'une parcelle de terre sous convention SAFER jusqu'en octobre 2018 située lieudit « La Motte » pour une superficie de 11 ha 08 a 87 ca.

La parcelle sera libre de toute location et occupation au 31 octobre 2018, date de fin de la convention de mise à disposition avec la Commune de Marolles-les-Braults.

Convention déjà renouvelée une fois en octobre 2012. Levée d'option au plus tard le 31 octobre 2017.

Prix de vente de la parcelle 78 000 €.

### 4° - TARIFS PUBLICS LOCAUX + LOCATION SALLES JEAN-DE-LA-FONTAINE :

Voici les tarifs publics locaux tels que vous les avez votés en 2016.

#### **Concessions funéraires :**

Concession	Tarif
<b>Trentenaire</b>	
Simple (2 m <sup>2</sup> )	83,00 €
Double (4 m <sup>2</sup> )	165,00 €
<b>Cinquantenaire</b>	
Simple (2 m <sup>2</sup> )	128,00 €
Double (4 m <sup>2</sup> )	252,00 €

### **Cavernes :**

- Caverne trentenaire : 600,00 €
- Caverne cinquantenaire : 660,00 €

*Prix de la gravure sur plaque à ajouter*

### **Jardin du Souvenir :**

- Dispersion = gratuité
- Acquisition plaque pour livre du souvenir = 37,00 € + gravure (3 € la ligne)

### **Garderie Périscolaire :**

- 1,50 € la vacation
- Gratuité pour le 3<sup>e</sup> enfant

### **Droits de Place :**

- Marché : gratuité
- Camions vente (Outillage etc...) : 34 €

### **Chenil :**

- Pension journalière : 15 €

### **Assainissement :**

- Taxe de raccordement au réseau : 2 500 €
- Prime fixe sur m<sup>3</sup> consommés : 0,50 €

### **Photocopies :**

- A4 noir : 0,25 €
- A4 couleur : 1,00 €
- A4 recto/verso noir : 0,50 €
- A4 recto/verso couleur : 2,00 €
  
- A3 noir : 0,50 €
- A3 couleur : 2,00 €
- A3 recto/verso noir : 1,00 €
- A3 recto/verso couleur : 4,00 €

**TARIFS SALLES JEAN DE LA FONTAINE** : Par rapport à 2015, ils sont augmentés de 5 % pour les Marollais et les Associations Marollaises et de 10 % pour les extérieurs, arrondis à l'euro supérieur.

	Personnes de l'Extérieur		Personnes de Marolles et Associations Marollaises	
	Salle	Cuisine	Salle	Cuisine
<b>Salle A</b>	351,00 €	68,00 €	263,00 €	53,00 €
<b>Salle A (Vin d'honneur)</b>	430,00 €	68,00 €	305,00 €	53,00 €
<b>Salle B</b>	204,00 €	68,00 €	137,00 €	53,00 €
<b>Salle B (Vin d'honneur)</b>	272,00 €	68,00 €	168,00 €	53,00 €
<b>Salle B1</b>	158,00 €	68,00 €	95,00 €	53,00 €
<b>Salle B1 (Vin d'honneur)</b>	193,00 €	68,00 €	116,00 €	53,00 €
<b>Salle B2</b>	56,00 €		42,00 €	
<b>Salle B2 (Vin d'honneur)</b>	79,00 €		53,00 €	
<b>Aînés Ruraux</b> (forfait annuel Salle B)			840,00 €	
<b>Zumba</b> (forfait annuel Salle B)			525,00 €	
<b>Tarif horaire</b>			8,00 €	

**Location vaisselle :**

0,18 € par pièce pour les Marollais ou les Associations Marollaises

0,22 € par pièce pour les personnes extérieures

8,00 € la nappe

**Souhaitez-vous augmenter ou pas ces tarifs ?**

**Si oui quel montant ?**

**Gratuité 1<sup>ère</sup> location pour les associations ?**

**5° - Mme Laure VILLEDIEU, PSYCHOLOGUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE QUI INTERVIENT SUR LA CIRCONSCRIPTION DE MAMERS A PROPOSÉ L'ACQUISITION DU TEST WISCH V EN ACHAT GROUPÉ :**

La Commune de Marolles-les-Braults étant sa commune de rattachement nous avons proposé de l'acquérir sous réserve que d'autres communes participent.

Pour l'instant :

La Commune de Saint-Cosme-en-Vairais à hauteur de : 300 €

Le Corps Enseignant de Courgain à hauteur de : 100 €

Le SIVOS de Dangeul à hauteur de : 130 €

Le SIVOS de la Bienne à hauteur de : 183 €

Soit un montant de : **713 €**

Reste à financer : 965,80 € (Voir avec Mamers qui est d'accord pour financer. Somme à revoir après accord des autres Communes).

#### **6° - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ÉCOLE DE BEAUMONT-SUR-SARTHE :**

Projet réalisation d'un film vidéo par 21 élèves (CM1 – CM2 + 3 ULIS) dont un Marollais.

<b>Les dépenses prévues :</b>	<b>2 100 €</b>
▫ Financement « Graines d'Images » :	1 000 €
▫ APE Jules Ferry :	250 €
▫ Restes à financer :	850 € (Communes)

#### **7° - POINT SALLE DES FÊTES – MILLE CLUB :**

▫ - Ancienne Salle des Fêtes :

Mme Françoise GESLAND a pris rendez-vous avec tous les propriétaires bordant cette salle le Jeudi 1<sup>er</sup> décembre.

Après ces entrevues, elle sera en mesure de nous apporter l'appel d'offres concernant le désamiantage et la destruction de la structure.

▫ - Mille Club :

Mme GESLAND va nous faire une proposition d'honoraires. Nous vous proposons de limiter l'ouverture de cette salle à 19 personnes (accessibilité.....).

#### **8° - DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE :**

Nous vous proposons l'acquisition de plaques de concessions funéraires nécessaires pour la procédure de récupération des concessions en état d'abandon.

➤ 140 plaques pour une somme de 2 200 € TTC.

Soit prélever la somme de 2 200 € à l'article 020 « *Dépenses Imprévues* » (Section d'investissement dépenses) et l'affecter à l'article 2188 « *Autres Immobilisations Corporelles* » - Opération 21 « CIMETIÈRE ».

#### **9°- ÉLECTIONS NOUVEAUX DÉLÉGUÉS DE LA NOUVELLE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :**

Comme vous le savez le nombre de délégués pour la Commune de Marolles-les-Braults passe de 10 à 4.

Les nouveaux délégués doivent être élus parmi les 10 par un scrutin de liste à trois tours.

#### **10° - RAPPORT DE GESTION ATESART :**

Ce rapport éditant les actions entreprises pour l'année 2015 est à votre disposition en Mairie.

▫ - 158 actionnaires dont 148 Communes – 8 Communautés de Communes – 1 Syndicat d'Eau – le Département.

▫ - Nouvelles prestations :

- Renforcement de la prestation d'accompagnement au diagnostic du système d'assainissement collectif.
- Accompagnement en matière d'aide à l'élaboration du cahier des charges,

□ - Résultat positif 12 789 € affectés à la réserve légale

11° - **QUESTIONS DIVERSES** :

- Point sur le Conseil Municipal Jeune
- Point sur le Service Civique
- Boîte à idées

**Dates à retenir** :

- 10 janvier 2017 : Réunion du Conseil Municipal
- 13 janvier 2017 : Cérémonie des Vœux
- 17 ou 23 janvier 2017 : St-Cosme-en-Vairais : Élection du nouveau président de la Communauté de Communes – Vice-présidents – bureau